



ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Bilan positif pour l'exercice budgétaire terminé au 30 juin 2019, à la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 octobre 2019 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a accepté, lors de sa séance publique du 15 octobre, les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

Maintien de l'équilibre budgétaire

En tant qu'organisme public, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a l'obligation légale de respecter l'équilibre budgétaire. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, l'état des résultats présente un excédent de 528 984 \$ représentant 0,23 % de ses revenus.

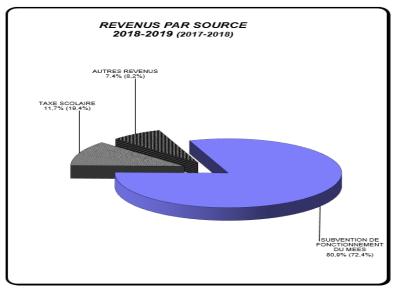
« Ce bilan est le fruit des orientations retenues par le conseil des commissaires et de la gestion diligente de toutes les directions accompagnée des efforts collectifs du personnel de notre Commission scolaire. Cette année, il faut particulièrement souligner les réinvestissements effectués à la formation générale aux jeunes ainsi que les succès obtenus par le Service aux entreprises et la Formation générale aux adultes », a précisé la directrice générale, madame Dominique Lachapelle.

Croissance des revenus

Les revenus de la Commission scolaire ont atteint 229 519 975 \$ en 2018-2019, soit une croissance de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

La principale source de revenus de la Commission scolaire, soit 80,9 %, provient du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

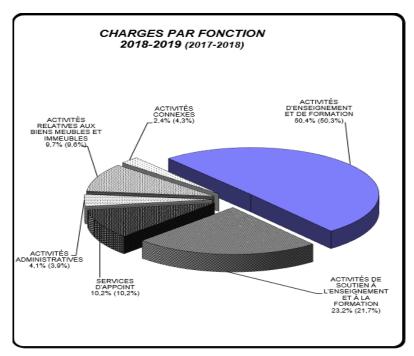
Le financement de l'augmentation du nombre d'élèves au secteur des jeunes de même que les réinvestissements ministériels dédiés aux établissements expliquent principalement la hausse des revenus par rapport à l'an dernier.



Augmentation des charges et répartition Les charges ont totalisé 228 990 991 \$, en hausse de 4,7 % par rapport à l'année précédente.

La répartition des charges par fonction est demeurée similaire à l'an dernier. La rémunération du personnel, charge principale de la Commission scolaire, compte pour 80 % de l'ensemble des dépenses.

Les activités administratives sont contrôlées et comptent pour 4,1 % des dépenses incluant celles relatives au conseil des commissaires lesquelles représentent moins de 0,1 % de l'ensemble des dépenses de la Commission scolaire.



Restrictions sur l'utilisation de l'excédent accumulé

Lorsqu'un excédent est accumulé au fil des ans, son utilisation est restreinte par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour le budget de l'année 2019-2020, seulement 1 132 931 \$ de l'excédent accumulé peut être utilisé par la Commission scolaire.

« La Commission scolaire des Hautes-Rivières présente encore, cette année, un excellent bilan de santé financière. Je suis fière car cela nous permet de contribuer encore davantage à la réussite des élèves », a conclu la présidente, madame Andrée Bouchard.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Elle accueille plus de 18 700 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, la CSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Plus de détails au csdhr.qc.ca.

Renseignements:

Francine Gosselin | Service des affaires juridiques et des communications | Téléphone : 450 359-6411, poste 7517 | francine.gosselin@csdhr.qc.ca